

## LIVRET BFM AVENIR

### NOTE D'INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES – EXPLICATIONS ADEQUATES

*Document à caractère commercial en vigueur au 19 juin 2026*

Dans ce document, nous vous présentons les informations essentielles relatives au Livret BFM Avenir proposé par Société Générale afin de vous accompagner dans votre décision en toute transparence.

Pour une information complète, nous vous invitons à consulter les conditions générales du Livret BFM Avenir et la brochure tarifaire "Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers", disponibles sur le site [www.particuliers.sg.fr](http://www.particuliers.sg.fr) et en agence, ainsi que les conditions contractuelles remises par Société Générale.

### IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PROPOSANT LE LIVRET BFM AVENIR

<p><b>Identité</b></p> <p><b>Adresse géographique</b></p>	<p>Dénomination sociale : Banque Française Mutualiste.</p> <p>Adresse du siège social : 56-60, rue de la Glacière 75013 Paris.</p> <p>Enregistrement : Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 326 127 784 et enregistrée auprès de l'ORIAS en tant qu'Intermédiaire en assurances sous le numéro 08 041 372. Numéro ADEME : FR232482_01LZMY.</p>
<p><b>Activité principale</b></p> <p><b>Autorités de contrôle</b></p>	<p>Banque Française Mutualiste est un établissement de crédit de droit français autorisé à proposer des produits et des services bancaires à ses clients (ci-après le « Client » ou « Titulaire ») agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR »), 4 place de Budapest, CS 92459 Paris Cedex 09 - <a href="https://acpr.banque-france.fr">https://acpr.banque-france.fr</a>.</p>
<p><b>Autres coordonnées</b></p>	<p><b>Numéro de téléphone</b></p> <p>Le Titulaire peut contacter la banque au numéro de téléphone suivant : 0 987 980 980 (appel non surtaxé – coût selon opérateur) du lundi au samedi de 8h à 20h (horaires en France métropolitaine) ou via le site internet : <a href="https://banquefrancaisemutualiste.fr">https://banquefrancaisemutualiste.fr</a> rubrique « Contactez-nous »</p> <p><b>Adresse électronique</b></p> <p>Vous pouvez contacter la Banque Française Mutualiste à l'adresse électronique suivante : <a href="mailto:relations.clientele@bfm.fr">relations.clientele@bfm.fr</a></p> <p><b>Coordonnées de suivi des relations</b></p> <p>Le Titulaire a la possibilité d'envoyer un courrier à l'adresse du siège social de la Banque Française Mutualiste, à l'attention du Service Epargne, 56-60 rue de la Glacière 75013 Paris.</p>

## IDENTIFICATION DE L'INTERMEDIAIRE PRESENTANT LE LIVRET BFM AVENIR

<b>Identité</b> <b>Adresse géographique</b>	<b>Société Générale</b> , société anonyme, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann à Paris (75009), enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 552 120 222 et ayant pour numéro ADEME FR231725_01YSGB.
<b>Activité principale</b> <b>Autorités de contrôle</b>	<b>Société Générale</b> est un établissement de crédit de droit français : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR », 4 place de Budapest, CS 92459 Paris Cedex 09 - <a href="https://acpr.banque-france.fr/fr">https://acpr.banque-france.fr/fr</a>) pour la fourniture de services bancaires et d'investissement à ses clients. Certains services très techniques, liés aux plateformes de négociation ne sont pas proposés,</li> <li>• Contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF » - <a href="https://www.amf-france.org/fr">https://www.amf-france.org/fr</a>) et</li> </ul> Sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE » - <a href="https://www.ecb.europa.eu">https://www.ecb.europa.eu</a> ).
<b>Autres coordonnées</b>	<p><b>Numéro de téléphone</b></p> <p><b>Si vous êtes déjà client</b>, vous pouvez contacter votre conseiller au numéro de téléphone de votre agence que vous pouvez retrouver sur votre relevé de compte ou dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</p> <p><b>Si êtes nouveau client</b>, vous pouvez retrouver les coordonnées de nos agences (numéro de téléphone, adresse, horaires d'ouverture) dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</p> <p><b>Adresse électronique</b></p> <p>Vous pouvez contacter Société Générale à l'adresse électronique suivante : <a href="mailto:banque-epargne.par@sg.fr">banque-epargne.par@sg.fr</a></p> <p>Pour contacter votre conseiller, privilégiez toutefois la <b>messagerie sécurisée</b> de votre <b>Espace Client</b><sup>i</sup> ou <b>L'Appli SG</b><sup>i</sup>. <b>Ce canal permet un échange sécurisé et un suivi optimal de vos demandes.</b></p> <p><b>Coordonnées de suivi des relations</b></p> <p>Pour le suivi des relations, vos contacts sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Centre Relation Clients au  (du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 19h – hors jours fériés). Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 3933 – Appel non surtaxé. L'accès à certaines fonctionnalités nécessitent d'être titulaire du contrat Banque à Distance<sup>i</sup>.</li> </ul> <p>Votre agence dont vous pouvez trouver les coordonnées (adresse, numéro de téléphone, horaires d'ouverture) dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</p>

## INFORMATIONS SUR LE LIVRET BFM AVENIR

<b>Caractéristiques principales</b>	<p><b>Conditions d'éligibilité et d'ouverture</b></p> <p>Le Livret BFM Avenir est un compte d'épargne accessible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A toute personne physique majeure éligible à l'offre Banque Française Mutualiste (dont les modalités sont consultables sur le site <a href="https://banquefrancaisemutualiste.fr">https://banquefrancaisemutualiste.fr</a>),</li> <li>• Résidente fiscale en France,</li> <li>• Ne détenant qu'un seul livret BFM Avenir.</li> </ul> <p>L'ouverture du Livret BFM Avenir est conditionnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un versement initial minimum de 10€,</li> <li>• La réalisation des vérifications réglementaires par la Banque Française Mutualiste.</li> </ul> <p><b>Caractéristiques et fonctionnement</b></p> <p>Le livret BFM Avenir est un compte d'épargne productif d'intérêts de la Banque Française Mutualiste.</p> <p>Fonctionnement du livret : Le livret doit toujours présenter un solde créditeur.</p> <p>Vous pouvez à tout moment réaliser des opérations de versement et de retrait d'un montant minimum de 10€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Versements : vous pouvez alimenter votre livret à tout moment par versement d'espèces ou remises de chèques auprès de la Société Générale, virement ponctuel ou permanent depuis un compte bancaire ouvert à votre nom.</li> <li>• Retraits : vous pouvez retirer votre argent à tout moment sur ordre exprès par retrait d'espèces auprès de la Société Générale ou par virement vers votre compte bancaire.</li> </ul> <p>Vous pouvez également donner procuration à une ou plusieurs personnes pour réaliser les mêmes opérations que vous-même. Ces personnes agissent en votre nom et sous votre responsabilité. Vous pouvez mettre fin à la procuration dans les conditions prévues au contrat. La Banque Française Mutualiste peut refuser un mandataire et mettre fin à la procuration après vous avoir notifié.</p>
-------------------------------------	--

	<p>Information du client : la Banque Française Mutualiste met gratuitement à votre disposition, sous format électronique ou sous format papier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un relevé de compte annuel,</li> <li>• Un relevé de compte trimestriel si le livret a enregistré des opérations au cours du trimestre de référence.</li> </ul> <p><b>Rémunération et fiscalité</b></p> <p>Le livret est rémunéré selon un taux d'intérêt annuel brut fixée librement par la Banque Française Mutualiste et susceptible de variation à tout moment dont vous serez informé selon les modalités prévues au contrat.</p> <p>Vous pouvez consulter ce taux auprès des agences Société Générale, de la Banque Française Mutualiste et sur le site internet <a href="http://www.banquefrancaisemutualiste.fr">www.banquefrancaisemutualiste.fr</a>.</p> <p>Les intérêts sont calculés selon le principe des quinzaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sommes versées produisent des intérêts à partir du début de la quinzaine suivante,</li> <li>• Les sommes retirées cessent de produire des intérêts à partir de la quinzaine précédente.</li> </ul> <p>Les intérêts sont ensuite décomptés une fois par an au 31 décembre et versés sur votre livret en début d'année suivante.</p> <p><b>Risques particuliers</b></p> <p>Nous vous rappelons qu'une personne ne peut détenir qu'un seul compte sur livret BFM Avenir.</p> <p>En cas d'infraction à la réglementation (notamment en cas d'anomalie grave de fonctionnement du compte, par exemple un solde à zéro (0) euro ou inférieur à dix (10) euros), de comportement répréhensible de votre part, en cas de décès ou de transfert du domicile fiscal à l'étranger au sens de la réglementation fiscale française, la Banque Française Mutualiste peut clôturer le compte sans préavis dès qu'elle en aura connaissance et selon les modalités mentionnées à la rubrique 5 « Résiliation du contrat » ci-dessous.</p>
<p><b>Prix total - Modalités de paiement</b></p>	<p>L'ouverture, le fonctionnement et la clôture du livret sont gratuits.</p> <p>Certains frais ou commissions peuvent le cas échéant être prélevés à l'occasion d'opérations de retraits ou d'incidents affectant le fonctionnement du compte et nécessitant un traitement particulier. Dans ce cas, ces frais et commissions sont mentionnés dans les Conditions Tarifaires Banque Française Mutualiste, disponibles auprès de la Banque Française Mutualiste ou sur le site Internet : <a href="https://www.banquefrancaisemutualiste.fr">https://www.banquefrancaisemutualiste.fr</a> rubrique « conditions tarifaires »</p>
<p><b>Durée du contrat</b></p>	<p>Le contrat est conclu pour une durée indéterminée.</p> <p>Il s'applique tant qu'il n'est pas résilié par vous ou par la banque dans les conditions prévues au contrat.</p>
<p><b>Modifications du contrat</b></p>	<p>La Banque Française Mutualiste peut modifier à tout moment le contrat ainsi que ses conditions tarifaires. Vous serez informé de ces modifications, par écrit, au plus tard deux (2) mois avant leur entrée en vigueur s'agissant des modifications apportées aux conditions tarifaires et au plus tard un (1) mois avant leur entrée en vigueur pour toute autre modification apportée au contrat.</p> <p>Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez résilier le contrat ou les conditions tarifaires sans frais pendant ces délais par lettre recommandée avec avis de réception.</p> <p>Sans action de votre part avant l'expiration du délai, les modifications seront considérées comme acceptées et s'appliqueront automatiquement à l'issue de ceux-ci.</p>
<p><b>Résiliation du contrat</b></p>	<p>Vous pouvez, à tout moment, demander la clôture de votre livret BFM Avenir auprès de votre agence Société Générale ou directement auprès de la Banque Française Mutualiste par lettre ou via le formulaire en ligne accessible depuis le site <a href="https://banquefrancaisemutualiste.fr/resiliation">https://banquefrancaisemutualiste.fr/resiliation</a>.</p> <p>La Banque Française Mutualiste peut également clôturer votre compte, sans avoir à motiver sa décision, moyennant un préavis d'un (1) mois courant à compter de la date d'envoi de la lettre recommandée avec avis de réception vous informant de cette décision.</p> <p>En cas d'anomalie grave de fonctionnement du compte (notamment un solde inférieur à dix (10) euros, de comportement répréhensible du Client, en cas de décès, ou de transfert du domicile fiscal du Client à l'étranger au sens de la réglementation fiscale française, la Banque Française Mutualiste peut clôturer le compte sans préavis.</p> <p><b>Conséquences de la résiliation du compte</b></p> <p>En cas de clôture du livret, les sommes disponibles sont transférées sur un autre compte à votre nom ouvert auprès de la Société Générale. À défaut, elles sont placées sur un compte d'attente, où vous pouvez les récupérer à tout moment sur demande.</p> <p>En l'absence de demande pendant 30 ans, les fonds seront définitivement transférés à l'État.</p>

<b>Modalités de conclusion du contrat</b>	<p><b>Lieu de conclusion du contrat</b></p> <p>Le contrat est conclu à Paris, au siège social de Société Générale indiqué à la rubrique « <b>Identité et adresse géographique</b> ».</p> <p><b>Date du contrat</b></p> <p>La date de conclusion du contrat est la date de sa signature manuscrite ou électronique.</p>
<b>Coûts liés à l'utilisation de technique de communication à distance</b>	<p>Pour souscrire en ligne et accéder à l'Espace Client<sup>i</sup> ou à L'Appli SG<sup>i</sup>, vous devez détenir un contrat Banque à distance (service gratuit) souscrit auprès de Société Générale.</p> <p>Société Générale ne facture aucun coût spécifique supplémentaire pour l'utilisation des techniques de communication à distance permettant d'accéder à votre Espace Client depuis particuliers.sg.fr, à L'Appli SG, au Centre Relation Clients ou à votre agence lorsque vous les contactez à distance.</p> <p>Peuvent toutefois rester à votre charge les coûts de connexion Internet facturés par votre fournisseur d'accès à Internet ainsi que le coût éventuel des communications téléphoniques facturé par votre opérateur.</p>

### DROIT DE RETRACTATION

<b>Délai de rétractation</b>	<p>Vous disposez de <b>14 jours calendaires révolus</b> à compter de la date de signature du contrat <b>pour changer d'avis et vous rétracter, sans avoir à en expliquer les raisons</b>. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.</p> <p>Sauf accord exprès de votre part, le contrat ne commence à être exécuté qu'à l'issue du délai de rétractation. Le choix d'une exécution immédiate du contrat n'entraîne pas de renonciation à votre droit de rétractation.</p>
<b>Modalités d'exercice du droit de rétractation</b>	<p>Vous pouvez <b>exercer votre droit de rétractation</b> soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>en ligne</b><sup>ii</sup>, via le formulaire accessible depuis : <a href="https://banquefrancaisemutualiste.fr">https://banquefrancaisemutualiste.fr</a> rubrique « demande de rétractation » ;</li> <li>• <b>par écrit</b> (lettre recommandée avec avis de réception, lettre simple, lettre remise en main propre contre décharge), à l'aide du formulaire de rétractation joint aux documents contractuels disponibles dans la rubrique « Mes documents/signés » de votre Espace Client<sup>i</sup> ou de L'Appli SG<sup>i</sup>, à l'adresse de votre agence.</li> </ul> <p>L'exercice du droit de rétractation emporte résolution de plein droit du contrat.</p>
<b>Conséquences de l'exercice ou de l'absence d'exercice du droit de rétractation</b>	<p>L'exercice du droit de rétractation est <b>gratuit et sans pénalités</b>. Seuls d'éventuels frais d'envoi postal ou de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet reste à votre charge.</p> <p>Si vous ne vous rétractez pas dans le délai prévu, vous êtes engagé par le contrat.</p> <p>Vous pourrez toutefois mettre fin au contrat en le résiliant dans les conditions et selon les modalités prévues au contrat que vous pouvez retrouver également dans la rubrique « <b>Résiliation du contrat</b> » ci-dessus.</p>

### RECLAMATIONS

<p>Vous rencontrez une difficulté, Société Générale s'engage à étudier votre demande et à vous répondre. Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de :</p>	
<b>Votre agence :</b> votre premier interlocuteur	<p>Toute réclamation relative aux produits et services bancaires proposés est à formuler auprès de votre conseiller en agence de la banque partenaire de la Banque Française Mutualiste par tout moyen ou auprès des services opérationnels de la Banque Française Mutualiste, par courrier à : Banque Française Mutualiste – 56 rue de la Glacière - CS 11408 - 75705 Paris Cedex 13 - ou par internet : <a href="https://www.banquefrancaisemutualiste.fr">https://www.banquefrancaisemutualiste.fr</a>, rubrique « déposer une réclamation ».</p> <p>Toute réclamation effectuée par oral (téléphone, en agence) ou par messagerie instantanée ne permettant pas au réclamant de disposer d'une copie datée de sa réclamation, devra, si aucune solution n'est trouvée immédiatement, être formalisée par écrit via les moyens ci-dessus rappelés.</p>
<b>Le Service Relation Clientèle :</b> votre second interlocuteur	<p>Le Client peut également s'adresser directement au Service Relations Clientèle de la Banque Française Mutualiste notamment pour demander le réexamen de sa réclamation s'il est en désaccord avec la réponse apportée par l'agence ou le service opérationnel concerné, par courrier : Banque Française Mutualiste – Service Relations Clientèle – 56 rue de la Glacière - CS 11408 - 75705 Paris Cedex 13, par courriel : <a href="mailto:relations.clientele@bfm.fr">relations.clientele@bfm.fr</a> ou par internet : <a href="https://www.banquefrancaisemutualiste.fr">https://www.banquefrancaisemutualiste.fr</a>, rubrique « déposer une réclamation ».</p> <p>La Banque Française Mutualiste s'engage à accuser réception de la réclamation au plus tard sous dix (10) jours ouvrables à compter de son envoi, le cachet de la Poste faisant foi pour les réclamations adressées par voie postale (sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai), et à apporter une réponse au plus tard sous deux (2) mois à compter de son envoi.</p>

<p><b>En dernier recours amiable la médiation</b></p>	<p>Si vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• N'avez obtenu aucune réponse de la Banque dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite,</li> <li>• Avez obtenu de votre agence et du Service Réclamations Clientèle des réponses avec lesquelles vous êtes en désaccord,</li> <li>• Etiez en désaccord avec la réponse donnée par votre agence et, qu'ayant saisi le Service Réclamations clientèle, vous n'avez obtenu aucune réponse de celui-ci dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite,</li> </ul> <p>Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) en transmettant votre demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le site internet du Médiateur : <a href="http://lemediateur.fbf.fr">lemediateur.fbf.fr</a></li> <li>• Par courrier : Le Médiateur - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09</li> </ul> <p>Le médiateur auprès de la FBF ne traitera pas les litiges mettant en jeu la politique générale de la Banque Française Mutualiste (notamment en matière de tarification, d'ouverture ou de clôture de compte).</p> <p>Il n'examinera pas non plus un litige :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;</li> <li>• La demande est manifestement infondée ou abusive ;</li> <li>• Si la demande est introduite auprès du médiateur auprès de la FBF dans un délai supérieur à un an à compter de la réclamation écrite dont il a fait l'objet auprès de l'établissement de crédit ;</li> <li>• Si le litige n'entre pas dans son champ de compétence.</li> </ul> <p>En cas de rejet de la demande de médiation, le Client en sera informé par le médiateur dans un délai de trois (3) semaines à compter de la réception du dossier.</p> <p>Le médiateur répondra au Client dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours à réception du dossier complet. Au plus tard à l'issue de ce délai, le médiateur recommande une solution au litige.</p> <p>En cas de litige complexe, la durée de la procédure de médiation peut être prolongée. Dans un tel cas, le médiateur informe le Client et la Banque Française Mutualiste de la durée prévue pour l'issue du litige.</p> <p>Pour plus d'information sur le champ de compétence et les conditions d'intervention du Médiateur, vous pouvez consulter les « Conditions générales du service de médiation consommateurs » sur le site <a href="http://www.lemediateur.fbf.fr">www.lemediateur.fbf.fr</a>.</p>
---	---

### LOI APPLICABLE, LANGUE ET RECOURS JUDICIAIRES


<b>Langue applicable</b>	Les informations précontractuelles et les conditions contractuelles sont fournies en français.
<b>Loi applicable</b>	La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.
<b>Recours judiciaires</b> <b>Juridiction compétente</b>	En cas de litige concernant ce contrat, une solution amiable sera recherchée en priorité. A défaut d'accord, le différend sera examiné par les tribunaux français compétents.

### GARANTIE DES DEPOTS

<p>La Banque Française Mutualiste est adhérente au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR). Vous pouvez retrouver les informations générales sur la protection de vos dépôts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les Conditions Générales de votre Livret BFM Avenir,</li> <li>• Sur le site de la Banque Française Mutualiste rubrique FGDR et,</li> <li>• Sur le site du FGDR : <a href="http://www.garantiedesdepots.fr">www.garantiedesdepots.fr</a>.</li> </ul>
---

### EXPLICATIONS ADEQUATES

<b>Informations précontractuelles</b>	<p>Pour vous permettre de déterminer si le produit ou service proposé est adapté à votre besoin et avant de signer votre contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nous vous invitons à lire attentivement les informations contenues dans le présent document.</b> Il reprend notamment de manière synthétique les principales caractéristiques du produit ou service proposé, des informations sur votre droit de rétractation et sur les voies de recours amiable ou judiciaire à votre disposition.</li> </ul> <p>Si vous avez des questions ou besoin d'une explication complémentaire, votre conseiller est à votre disposition aux coordonnées indiquées dans la rubrique « <b>Autres coordonnées</b> »</p>
---------------------------------------	--

	<p>Si vous avez fait le choix de souscrire en ligne en autonomie, Des conseillers bancaires disponibles du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 19h pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous accompagner sur vos opérations bancaires et vos moyens de paiement</li> <li>• Vous renseigner et souscrire un nouveau service</li> <li>• Vous apporter une réponse immédiate sur vos projets : devis, simulations...</li> </ul> <p>Et une assistance 24h/24 en cas de perte/vol de vos moyens de paiement ou de sinistre.</p> <p>Par téléphone </p> <p>- Service gratuit + prix d'un appel, disponible du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 8h à 19h (sauf jours fériés)</p> <p>- Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 3933</p>
<p><b>Risques particuliers</b></p>	<p>Nous attirons votre attention sur les risques particuliers exposés à la rubrique « <b>Caractéristiques principales du Livret BFM Avenir</b> »</p> <p>En application de la réglementation en vigueur, la Banque Française Mutualiste est tenue aux fins d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, de vérifier, avant l'entrée en relation avec un Client et pendant toute la durée de la relation, son identité et/ou de ses Mandataires, d'exercer une vigilance constante et de procéder à un examen attentif des opérations effectuées par lui.</p> <p>Dans ce cadre, elle pourra, en cas d'opérations paraissant inhabituelles ou incohérentes en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées habituellement par ce Client et/ou ses Mandataires, s'informer auprès de lui et lui demander toute explication sur l'origine et la destination des sommes en cause ainsi que sur l'objet et le bénéficiaire de la transaction.</p> <p>Elle pourra également dans ce cadre être amenée à déclarer auprès des organismes de lutte contre le blanchiment de capitaux les sommes et opérations portant sur des sommes dont elle sait, soupçonne ou a de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou participent au financement du terrorisme.</p>
<p><b>Autres informations qui peuvent vous être utiles</b></p>	<p>Fiscalité : les intérêts acquis sur le compte d'épargne sont soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), prélèvements sociaux inclus, selon le taux en vigueur au moment de leur perception, lors de l'inscription des intérêts en compte (capitalisation annuelle ou clôture), puis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.</p> <p>Avantages à prêt : vous pouvez solliciter un Prêt BFM Avenir, à taux fixe, dès lors que vous disposez d'un minimum d'intérêts acquis sur votre Livret BFM Avenir. L'octroi du prêt est soumis à l'acceptation préalable de la Banque Française Mutualiste. En cas d'acceptation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation de 14 jours.</p>

<sup>i</sup> Accès réservé aux clients détenant l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc), service gratuit hors coût du fournisseur d'accès Internet.

<sup>ii</sup> Pour les contrats conclus à distance uniquement.